

Réunion du Conseil Municipal

du 24 février 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 24 février 2015 à 19H00 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Arrivée du Docteur Irina FAGADAR
2. Travaux gendarmerie et camping
3. Travaux place Aubergier
4. Partenariat SDEC (groupement de commande d'achat d'électricité)
5. Achat de matériel pour les services techniques
6. Signalisation
7. Personnel
8. Proposition d'achat d'une parcelle du lotissement du Pré Saint Vincent
9. Ecoles
10. Associations (demandes de subventions et de locaux)
11. Demandes diverses
12. Méthanisation à Budelière et éoliennes à Viersat
13. Fêtes
14. Divers

Présents : MM. Yves DANCHAUD, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND,

Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie Chantal SIMONNET.

Absent excusé : M. René BAILLOT qui a donné procuration à Mme Marie Thérèse PIERRON.

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1) Arrivée du Docteur Irina FAGADAR :

Madame le Maire fait un rappel sur son arrivée : le Docteur Irina FAGADAR est venue plusieurs jours en repérage en octobre, a très vite donné sa réponse favorable puis est arrivée dimanche 8 février 2015 à 20 heures après 3000 km en voiture avec son compagnon.

La convention signée avec le Docteur comprend :

- a) Le prêt de 5 000 € remboursable.
- b) Le logement et le cabinet médical qui sont prêtés gracieusement jusqu'au seuil de 165 consultations par mois. Ces chiffres quantifiés par l'Agence Régional de la Santé (A.R.S.) seront transmis par le Docteur FAGADAR mensuellement. Elle a signé par ailleurs une convention avec l'A.R.S. qui la reconnaît Praticien Territorial en Médecine Générale (P.T.M.G.) et qui lui octroiera une aide financière à partir de ses 165 consultations par mois.

Madame le Maire remercie tout particulièrement monsieur et madame GORGE ainsi que monsieur SOUCHAL pour leur présence déterminante auprès de madame Irina FAGADAR qui se sent soutenue et épaulée.

2) Travaux gendarmerie et camping :

a) Gendarmerie :

Suite à une visite dans les logements de la gendarmerie, il a été convenu d'entreprendre des travaux de remplacement des douches dans trois logements et de révision des V.M.C. dans tout le bâtiment.

b) Camping : suite à une visite du camping, Madame le Maire remercie Pascale GIRAUDON, employée communale, pour le très bon entretien constaté des locaux du camping et des sanitaires en particulier.

- Travaux de peinture dans les sanitaires : ils seront effectués par les employés communaux. Des devis pour la peinture sont en cours, ils prendront en compte le support vert foncé et l'humidité ambiante.
- Salle de jeux : les soubassements sont extrêmement humides ; du lambris sera posé par les employés communaux ; des luminaires seront changés.
- Logement de la gardienne : la douche est à refaire, un devis est en cours.
- La création d'un W.C. handicapé est envisagée.

3) Travaux place Aubergier :

Des arbustes ont été remplacés derrière la poste et depuis, les lumières bleues ne fonctionnent plus. Les architectes seront informés.

Concernant les bassins, une réunion a eu lieu en novembre avec tous les acteurs : il y a des risques d'assèchement du puits. Par mesure de prévoyance, en période de sécheresse, un branchement sera réalisé sur l'eau de la ville à partir de la conduite qui se trouve au milieu du jardin public. Le devis d'Eurovia s'élève à 2 200 € HT, il comprend la tranchée, la pompe et l'installation. Accepté à l'unanimité. L'étanchéité du bassin miroir est en cours de reprise avec de la résine, travail pris en charge par l'entreprise EUROVIA.

Madame le Maire présente un avenant pour modifier la répartition des prestations du groupement EUROVIA et SOLS CONFLUENCE, titulaires du lot n° 1 V.R.D. du marché d'aménagement de la place Aubergier. Accepté à l'unanimité.

4) Partenariat SDEC (groupement de commande d'achat d'électricité) :

Le marché de l'énergie étant ouvert à la concurrence, Madame le Maire donne connaissance de la proposition du S.D.E.C. (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) qui propose de coordonner un groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique. Le Conseil Municipal décide d'adhérer et autorise Madame le Maire à signer la convention.

5) Achat de matériel pour les services techniques :

Un tracteur, acheté en 2000, compte 10 300 heures d'utilisation, il faut donc envisager son remplacement. Une réunion avec l'employé communal qui utilise cet engin en présence d'élus (Claude TOURAND, Claude STEINER, René BAILLOT, Olivier NORE, Yves DANCHAUD) est fixée au jeudi 12 mars.

Une démonstration de balayeuse a été effectuée, l'efficacité est incontestable mais le prix est de 56 256,00 € H.T. Madame le Maire charge M. Claude TOURAND du dossier et notamment de chercher des modèles moins onéreux, voire une machine d'occasion. La municipalité pourrait obtenir une subvention de l'Agence de l'Eau sur le matériel de désherbage inclus dans cet outil. Aucune décision n'est prise.

6) Signalisation :

Suite à la réunion de la commission de la voirie, des tableaux présentant un programme de travaux à effectuer sur la signalisation verticale sont distribués aux élus, charge à eux de les étudier. La commission se réunira pour finaliser ce dossier.

7) Personnel :

Des agents communaux demandent à bénéficier de l'I.A.T. (Indemnité d'Administration et de Technicité). C'est une indemnité facultative, modulable et nominative. Madame le Maire propose de réunir la commission du personnel pour étudier cette demande le mercredi 11 mars.

8) Proposition d'achat d'une parcelle du lotissement du Pré Saint Vincent :

Mme Sandra CHARRIERE quitte la salle.

Madame Sandra CHARRIERE propose d'acheter le dernier lot du lotissement du Pré Saint Vincent au prix de 10 €/le m². Son tarif initial, en 2004, était de 14,80 €/le m². Le vote a lieu à bulletin secret et cette vente est acceptée à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle qu'il reste, dans ce lotissement, deux parcelles de terrain viabilisées mais situées en partie en zone industrielle.

Il faudra réfléchir à l'extension du lotissement.

9) Ecoles :

La Directrice de l'école maternelle demande une subvention d'un montant de 800,00 € pour organiser un voyage éducatif à Fouras (Charente Maritime) du 10 au 12 juin 2015 avec 20 enfants. Le coût total de ce voyage s'élève à 3 548,00 €, la participation des parents des élèves étant de 1 100,00 €

Le Conseil Municipal accepte.

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Directrice de l'école primaire dans lequel elle demande de nouvelles tables d'écoliers. Des devis seront demandés.

Les parents d'un enfant ayant une allergie alimentaire demandent la révision du prix du service de cantine précédemment fixé à 1,00 €. Le Conseil Municipal décide de le revoir à la baisse et fixe le repas à 0,50 € à partir du 1^{er} mars 2015.

10) Associations :

- Le tennis Club des Combrailles demande une subvention non quantifiée pour financer la couverture de deux courts de tennis sur la commune d'Auzances par une structure gonflable.

Le Conseil Municipal souhaite connaître le plan de financement de cette opération et demande une réunion avec toutes les communes concernées.

- Le Basket Club Chambon Evaux a écrit pour demander un local. Une commission visitera les locaux communaux vacants afin de réfléchir à une mise à disposition aux associations intéressées.

- L'Amicale des écoles ne demande pas de subvention annuelle mais la gratuité de la location et des charges des salles communales pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal n'accepte pas ce principe et décide de voter une subvention au budget primitif comme pour les autres associations. Les règles de mise à disposition des salles communales sont fixées pour toutes les associations et aucune dérogation n'est possible dans un souci d'équité.

- Madame le Maire félicite mademoiselle Françoise DHUME et toute l'équipe du Téléthon pour leurs engagements qui ont permis de récolter 2 048,40 € en décembre 2014.

11) Demandes diverses :

- Le collectif « Stop Mines 23 » souhaite venir faire une présentation de son association aux conseillers municipaux. L'accord est voté à l'unanimité, la date proposée est le mercredi 18 mars 2015 à 18H30.

- Un regroupement d'artistes-artisans s'installe au n°23 place Massy à Chambon. L'inauguration de leur boutique « L'APPART » aura lieu lors du week-end du 28 mars. A cette occasion, ils sollicitent la municipalité pour le prêt du barnum, de quelques tables et chaises. Ils souhaitent également mettre en place quatre chevalets de manière permanente dans le bourg pour assurer une bonne indication de leur boutique. Le Conseil Municipal accepte ces deux demandes.

La demande de prise en charge du vin d'honneur le jour de l'inauguration est refusée.

- La paroisse Saint Marien en Combrailles demande l'autorisation d'organiser un rassemblement de familles creusoises le dimanche 21 juin 2015 dans le bourg (250 adultes et enfants). En cas de mauvais temps, ils souhaiteraient pique-niquer dans la salle des fêtes et ils demandent également la possibilité de réserver le parking devant la médiathèque. Acceptée à l'unanimité.

- Deux habitants de l'Age souhaitent acheter le bien de section jouxtant chacun leur propriété. Une commission se rendra sur place.

- Madame et monsieur Pierre MARCHAND ont formulé deux demandes :

La Bessède : un chemin communal a été exploité par un fermier riverain. Un courrier sera envoyé à la personne concernée pour demander la réouverture du chemin.

Saint Sornin : le chemin qui traverse le village de Saint Sornin serait en mauvais état. Une visite sur place aura lieu pour déterminer si des travaux ont lieu d'être effectués. Madame le Maire demandera, si nécessaire, aux agriculteurs utilisateurs de ce chemin d'étaler des gravas fournis par la commune pour le rendre praticable et fera élaguer les arbres qui débordent sur ce chemin.

12) Méthanisation à Budelière et éoliennes à Viersat :

- La Mairie a reçu l'arrêté préfectoral portant enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, des installations de méthanisation qui seront exploitées par la Société par Actions Simplifiées (SAS) Pâtural Energie au lieu-dit « La Latte » commune de Budelière.

- La Mairie a reçu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête concernant le projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Viersat et de Quinssaines. Un DVD est consultable à la Mairie.

13) Fêtes :

La commission souhaite dynamiser les manifestations à venir, plusieurs points ont été soulevés :

La foire traditionnelle du 18 mai aura lieu cette année le dimanche 17 mai et sera dénommée « la foire aux plants et aux artisans ». Des projets sont à l'étude pour agrémenter cette matinée.

La fête patronale est fixée le week-end des 13 et 14 juin. La Banda Follet est retenue pour animer la fête le dimanche 14 juin de 15H00 à 18H30 pour la somme de 750,00 € Des propositions de feu d'artifice sont attendues (2000,00 € environ). L'association « Comme sur des rails » de Chénéraillles sera contactée pour une animation le samedi soir.

Un marché nocturne est envisagé durant l'été.

Une discussion s'engage sur les droits de place qui sont les suivants : emplacement = 1,55 €
électricité = 2,00 € Drive = 30,00 € par mois et camion d'outillage = 22,90 €

Les droits de place encaissés par un employé communal s'élèvent à 1 347,00 € en 2014. Il est décidé à l'unanimité de supprimer les droits de place des deux foires annuelles et de ne pas autoriser les camions d'outillage en dehors du jour du marché (mercredi matin).

14) Divers :

- Bulletin municipal : le bulletin municipal a été distribué mais il en manque. Il s'avère que le nombre de foyers desservis par la poste est supérieur à celui noté dans le contrat de distribution d'imprimés publicitaires. Les élus demandent à Madame le Maire d'envoyer un courrier de réclamation à la Poste.

Le Conseil Municipal décide une réédition de 30 bulletins municipaux pour 300,00 € ce qui porte ces bulletins à 10,00 € pièce alors que normalement ils reviennent à 3,72 € pièce.

Dans l'article concernant le village préféré des français paru dans le bulletin municipal, il a été omis de préciser que l'amicale des écoles avait organisé une buvette lors de la retransmission de l'émission en direct sous le préau.

- La poursuite de la démolition de la barre H.L.M. Faubourg de Limoges est repoussée à l'automne. Le chantier a rencontré des problèmes imprévus. Les gravas récupérés concassés seront proposés aux agriculteurs pour empierrer les chemins communaux. Madame le Maire donne lecture de son courrier adressé au Directeur Général de Creusalis demandant l'inscription, lors de son prochain programme de travaux, de la construction de logements individuels sur l'emprise de l'immeuble à détruire. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

- L'Office de Tourisme a communiqué à la Mairie le bilan financier du « parcours contemporain » de l'été 2014. Sa demande de subvention a été ajustée à 1 870,00 € au lieu de 3 000 € prévus. Madame le Maire précise que le coût total des animations pour l'organisation du « village préféré des français » s'élève à environ 2 000,00 €

- Madame le Maire a été interviewée par la magazine « Pays du Limousin »
- Une location de jardin d'un montant de 30,67 € est acceptée en non valeur
- Le Conseil Municipal accepte de partager, avec les communes adhérentes, les factures des fournitures achetées par la Communauté de Communes dans le cadre des rythmes scolaires.
- Elections départementales : les candidats Claude DEBOUCHE et Olivia BERTANDIE souhaitent rencontrer le Conseil Municipal le vendredi 6 mars 2015 à la Mairie. Accord.
- La demande pour l'achat de la licence 4 du bar Le Lion d'Or est en cours.
- Terrasses rue des Petites voies : une d'entre elles s'écroule dans un jardin en dessous, une lettre recommandée a été envoyée au propriétaire.
- Peut-on mettre l'eau à la fontaine des chèvres ? non, il faudrait se brancher sur l'eau de la ville, poser et financer un compteur...cela parait difficile et coûteux.
- Des arbres sont en train de mourir quai Aimé Maniraud, place des Platanes et le long de la rivière. Un paysagiste sera contacté.

La séance est levée à 22H30

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Cécile CREUZON

Maria DUSSAT